

Introduction

Pour rappel, l'article 8, §2, dernier alinéa de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (tel qu'introduit par la loi du 8 janvier 2012 portant sur les modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et qui transpose la directive européenne du 13 juillet 2009 (Directive 2009/72/CE)) impose au gestionnaire de réseau de transport, en tant qu'acteur essentiel du bon fonctionnement du marché, d'« établir des règles d'engagements qui contiennent les mesures prises pour que toute pratique discriminatoire soit exclue et veille à ce que son application fasse l'objet d'un suivi approprié. Ces règles énumèrent les obligations spécifiques imposées aux membres du personnel pour que cet objectif soit atteint. Une personne responsable du suivi des règles d'engagements au sein du gestionnaire du réseau dresse annuellement à l'intention de la commission un rapport décrivant les mesures prises. Ce rapport est publié par le gestionnaire de réseau. »

Le programme d'engagements d'Elia a été approuvé par le Comité de Corporate Governance du Conseil d'Administration d'Elia System Operator, et par extension par l'ensemble de l'entité économique Elia, le 21 décembre 2007.

L'obligation générale de non-discrimination évoquée dans la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans la directive européenne du 13 juillet 2009 se décline en plusieurs principes :

- le principe de confidentialité ;
- le principe de transparence ;
- et le principe de non-discrimination.

Cette note « rapport du Compliance Officer 2019 » décrit les évolutions en 2019.

1. Confidentialité

Elia respecte les obligations de confidentialité que la loi lui impose. En 2019 également, Elia a veillé à la mise en œuvre et application correctes de ces obligations, et plusieurs actions ont été développées afin de renforcer encore cette démarche.

Le renforcement de la fiabilité, de la sécurité et de la protection de nos systèmes informatiques et réseaux est systématiquement épinglé comme un facteur majeur du maintien de la confidentialité des données critiques. Voici quelques mesures concrètes réalisées en 2019 dans ce domaine :

- Tous les mois, nous effectuons un scan externe du périmètre externe d'Elia (adresses IP publiques d'Elia) afin de localiser les points vulnérables potentiels des applications web exposées à d'éventuels risques en matière de cybersécurité.
- En 2019, une évaluation externe de la maturité a été menée sur les risques informatiques et la maturité de l'organisation en matière de sécurité informatique. Le département IT met en œuvre un certain nombre de mesures d'amélioration.

Dans un contexte plus large, les **mesures de sécurité suivantes ont été élaborées pour assurer une meilleure protection physique des assets, sites et postes d'Elia** qui traitent également des informations confidentielles :

- Dans le cadre du déploiement de la nouvelle politique de protection pour tous les postes à haute tension d'Elia, les premières infrastructures critiques et stratégiques ont bénéficié d'une mise en œuvre complète de leur concept de protection spécifique. Elles disposent ainsi des mesures de sécurité nécessaires pour décourager, retarder et détecter les actes de nature intentionnelle et criminelle.

- Conformément à la législation sur les infrastructures critiques (directive PEPIC), les autorités compétentes, en coopération avec les stakeholders internes, ont effectué des inspections dans diverses infrastructures critiques en se penchant particulièrement sur le contenu du Plan de Protection de l'Exploitant (PPE) établi par Elia et sur l'efficacité des mesures de sécurité appliquées.
- À la demande expresse des autorités compétentes, Elia a élaboré, en concertation avec ENGIE, un Plan de Protection de l'Exploitant commun pour les infrastructures critiques liées à la centrale nucléaire de Doel. Ce plan de protection a été officiellement soumis à l'AFCN en 2019.
- Conformément au corporate risk framework (cadre des risques pour l'entreprise) d'Elia, le département Security a établi une analyse et un inventaire complets des risques pour la sécurité, l'objectif étant de comprendre les risques potentiels et les mesures d'atténuation concernant le personnel d'Elia, les assets critiques et l'entreprise dans son ensemble.
- Afin de disposer d'une analyse approfondie ainsi que d'une approche stratégique en matière de menace d'initié, un accord de coopération a été conclu en 2019 avec les experts en la matière de l'Université d'Anvers. Le cadre et le modus operandi ont été définis et seront développés en 2020.
- La mise en œuvre d'un nouvel outil d'alerte précoce et de la procédure d'urgence de sécurité qui y est associée devrait permettre à Elia d'informer immédiatement tous les membres du personnel concernés en cas de menace ou d'incident au niveau de la sécurité et de leur fournir les instructions nécessaires.
- Après concertation et approbation par tous les stakeholders concernés, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires ont été mises en œuvre pour lancer un projet pilote afin d'utiliser également les systèmes de caméra de sécurité existants à des fins opérationnelles. Cela concerne plus précisément la possibilité pour les centres de contrôle d'Elia de visualiser des images d'incidents opérationnels spécifiques.

2. Transparence

2.1. Activités de rapport et de transparence

Elia continue à assurer la **conformité de toutes nos activités de rapport et de transparence avec la législation en vigueur**. Dans le cadre de l'implémentation des codes de réseau de la Commission européenne, Elia assure aussi la bonne implémentation des nouvelles obligations liées à la transparence. La préparation de cette implémentation se fait en collaboration et interaction avec la CREG, avec pour objectif de donner un statut, de permettre le dialogue concernant des points d'interprétation et le cas échéant concernant des retards ou déviations de la mise en œuvre de l'implémentation.

Les efforts d'ELIA en matière de transparence continuent à être le résultat de nombreuses évolutions à différents niveaux. Dans cette section, nous distinguons 4 évolutions qui ont eu un impact sur les priorités de transparence d'ELIA en 2019. Ces évolutions étaient : 1) l'importance croissante de la participation à des initiatives européennes ; 2) le suivi des demandes réglementaires ; 3) les adaptations internes qui ont été apportées pour permettre à l'organisation d'améliorer la qualité et la disponibilité des données ; et 4) notre vigilance permanente pour réagir à tout feedback général reçu des stakeholders en matière de transparence.

2.1.1. Participation à des initiatives européennes

Tout au long de l'année 2019, ELIA a continué à coopérer avec ENTSO-E sur plusieurs questions de transparence. ELIA est un membre actif de tous les groupes de travail sur la transparence organisés au sein de l'Association des GRT et nous confirmons l'intention de maintenir cette tendance dans le futur. ELIA s'efforce également d'améliorer de manière générale la transparence au sein de l'initiative CWE FB et CWE REMIT Task force.

ENTSO-E a également continué sur sa lancée de 2019 au niveau des contrôles de qualité et de plausibilité sur les données fournies par les divers fournisseurs de données afin d'améliorer la qualité des informations fournies à la plateforme européenne de transparence. Lorsque des erreurs (ou des problèmes) sont détectés, ils sont signalés par ENTSO-E à la partie qui fournit l'information, pour un suivi plus poussé et une correction

proactive. L'interface de la plateforme de transparence est également en cours de refonte afin d'en améliorer la convivialité (travaux en cours).

ELIA progresse également, suivant les recommandations d'ACER, dans la mise en œuvre du reporting des nouveaux éléments de données requis par EBGL et SOGL sur la plateforme de transparence ENTSO-E. Nous avons poursuivi les discussions au sein des groupes de travail ENTSO-E concernant la mise en œuvre de la liste de données CACM ACER.

Le progrès sur les nouvelles publications résultant de l'implémentation de l'article 12 d'EBGL a connu un certain retard s'expliquant notamment par la complexité de certains éléments dans les requirements transmis par ACER à ENTSO-E et ses membres qui a nécessité un complément d'information au vu des divers points de vues entre les différents GRT et les experts. Néanmoins, en concertation avec la CREG, nous avons garanti un accès aux informations en application de l'article 12 d'EBGL via le site web d'Elia, dans la section data download sous Balancing. Ces nouvelles publications – avec effet rétroactif au 18 décembre 2019 – ont été finalisées début février 2020.

Ces mêmes publications seront mises à disposition des acteurs de marché sur la plateforme de transparence d'ENTSO-E vers la fin juin 2020.

Pour SOGL nous sommes en conformité sur les domaines déjà disponibles via la plateforme de transparence. Le reste des listes de données des autres codes de réseau est appelé à suivre au cours des prochaines années. Les exigences en matière de transparence et de publication générale au sein des différents codes de réseau sont régulièrement prises en charge par les différents services concernés d'ELIA et sont communiquées officiellement à la CREG, lorsque le règlement l'exige.

Multiple NEMO Arrangements (MNA) en Europe du Centre-Ouest (CWE – Central West Europe) :

Le 2 juillet 2019, les Multiple NEMO Arrangements (MNA) dans les bidding zones d'Europe du Centre-Ouest (CWE) ont été lancés avec succès. Ce go-live est le résultat de la collaboration de 18 partenaires (9 GRT, 3 NEMO et 6 tiers) pendant 2 années de travail et plus de 8 mois de tests intensifs.

La zone CWE est la première région d'Europe à implémenter le cadre MNA conformément à la CACM, encourageant ainsi la concurrence sur les principaux marchés européens et soutenant l'objectif d'un marché européen de l'énergie entièrement intégré.

En introduisant les MNA, le Single Day Ahead Coupling est accessible par plus d'un NEMO (opérateur désigné du marché de l'électricité) par bidding zone. Par conséquent, tous les livres d'ordres des NEMO sont transmis à l'algorithme centralisé de couplage de marché du Single Day Ahead Coupling.

Pour les acteurs de marché, il n'y a pas de changement en situation normale, si ce n'est qu'ils sont désormais libres de choisir leur NEMO pour accéder au couplage de marché Day-ahead de Belgique. Pour faire leur choix, ils pourraient maintenant se baser sur les frais et le prix d'accès, les possibilités API, les interfaces utilisateurs et/ou les données et statistiques fournies par le NEMO sélectionné.

Afin d'être également neutre envers EPEX Spot et EMCO, les NEMO belges, Elia a fourni un lien vers le nouveau tableau « Prix de référence day-ahead de la bidding zone belge » sur les pages web Grid Data d'Elia :

<https://www.Elia.be/en/grid-data/transmission/day-ahead-reference-price>. Ce nouveau prix de référence est égal au prix belge du Single Day Ahead Coupling et identique aux prix day-ahead des 2 NEMO belges, sauf en cas de découplage.

Les volumes EPEX Spot et EMCO en Belgique sont disponibles sur le site web des NEMO.

À l'exception de ce nouveau « Prix de référence day-ahead de la bidding zone belge », les MNA n'apportent aucun changement supplémentaire concernant les données publiées sur Elia.be ou la plateforme de transparence.

Nemo Link

Conformément au planning du projet Nemo Link de mise en service d'un câble entre la bidding zone belge et celle du Royaume-Uni, toutes les obligations de transparence qui suivent l'offre de produits et l'exploitation de cette nouvelle infrastructure sont mises en œuvre depuis le go-live.

Le 22 octobre 2019 Nemo Link et Elia avaient le plaisir d'annoncer aux acteurs de marché la date de mise en service de l'enchère de capacité infrajournalière, c.-à-d. le 14 novembre 2019. Cette nouvelle enchère permet aux acteurs de marché d'optimiser leurs positions physiques en quasi temps réel (nous référons à :

https://www.Elia.be/en/news/press-releases/2019/10/20191022_nemo-link-and-Elia-announce-intraday-capacity-auction-go-live-date).

2.1.2. Suivi des demandes réglementaires

Tout au long de l'année 2019, ELIA a poursuivi le dialogue constructif et régulier avec la CREG pour échanger sur les améliorations potentielles dans le domaine des publications de données. Celles-ci se sont, entre autres, concrétisées par la conception d'un incitant tarifaire visant à encourager davantage l'amélioration constante de la qualité des données, reprise sous la décision (B)658E/55 du 25 avril 2019, applicable à partir du 1^{er} janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2023.

Courant 2019, les divers échanges se sont notamment concentrés sur la définition des éléments nécessitant une clarification entre la CREG et Elia avant l'entrée en vigueur de l'incitant. À la suite de ceux-ci, divers documents ont vu le jour et sont désormais disponibles pour la CREG et Elia sur le Filebox¹.

Conjointement avec la CREG, plusieurs documents complémentaires ont été élaborés pour la bonne mise en œuvre et le bon suivi de l'incitant, tel que formulé dans la décision susmentionnée :

- Des modalités pratiques
- Le scope des data items (appelé « Data cartographie »)
- Les tests de validité

L'équipe projet créée en 2018 (cf. Rapport Compliance officer 2018) a continué à travailler durant toute l'année 2019, et continuera à travailler une partie de 2020 en parallèle avec l'équipe en charge de l'opérationnalisation de toutes les implémentations découlant de ce projet.

L'équipe projet a réussi à fournir tous les data items en scope de l'incitant sur un nouvel SFTP avant l'entrée en vigueur de l'incitant. En effet, en complément du Filebox, un SFTP a été créé afin d'y mettre les data items envoyés par Elia en tant que data provider à la plateforme de transparence ENTSO-E d'une part, et, d'autre part, les reportings de données envoyés précédemment via le canal du Filebox.

Quelques reportings ont été automatisés et ont été chargés sur le SFTP courant 2019. L'objectif ambitieux est d'arriver à automatiser tous les reportings courant 2020. Il est à noter que cette automation est précédée par une longue phase de définition et d'échanges constructifs avec la CREG que nous continuerons en 2020.

L'analyse de disponibilité des données historiques a conduit à beaucoup de republications par Elia, mais également par d'autres data providers comme JAO, RTE et Tennet. Les contrôles mis en place par Elia ont été reçus positivement par ces derniers, étant donné que nous sommes maintenant capables de relever beaucoup plus rapidement des incohérences ou indisponibilités de données.

Elia a également été félicité à quelques reprises par ENTSO-E concernant la disponibilité et la complétude des données en 2019.

2.1.3. Adaptations internes pour permettre à ELIA d'améliorer la qualité et disponibilité des données

Comme rapporté pour 2018, ELIA continue à améliorer en permanence son organisation et ses processus internes afin d'assurer la transparence de la qualité des données et de mettre ses publications à la disposition de tous les stakeholders avec la plus grande fiabilité possible. Les nouveaux rôles, tels que les Data Stewards, ont démontrés leur valeur tout au long de 2019.

Les Data Stewards sont, en collaboration avec des personnes qui influencent la fiabilité et la qualité des publications de transparence des données, responsables pour toutes les mesures de transparence des données. Une méthodologie d'amélioration constante a été mise en place. Nous nous attendons à ce que ces mesures conduisent à une maturité croissante et à une amélioration progressive de la qualité des données au cours des années à venir.

2.1.4. Vigilance permanente pour réagir à tout feedback général de stakeholders

La transparence est un sujet essentiel pour ELIA. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons en permanence d'améliorer et d'assurer le suivi du feedback pour tout problème détecté. L'échange d'informations et le partage d'expériences avec le régulateur, les utilisateurs et tous les stakeholders sont essentiels pour cela et nous aident à améliorer nos processus de transparence.

¹ Plateforme électronique mise en commun entre Elia et la CREG pour l'échange récurrent des documents et données.

Nous pouvons rattacher à cet objectif notamment l'immense travail investi dans l'upgrade de notre site web Elia.be qui a été mis en ligne en septembre 2019. Une très grande partie des ressources a travaillé sur la refonte de la section « Données de réseau ». Cette refonte s'est dans un premier temps focalisée sur l'amélioration de l'expérience de navigation, de l'expérience visuelle des utilisateurs, tout en fournissant une explication permettant aux acteurs de marché de correctement interpréter les données.

Dans les années à venir nous planifions une revue périodique des informations et nous nous focaliserons encore plus sur l'amélioration des techniques de mises à disposition des données derrière les graphiques.

Outre la refonte de la section « Données de réseau », cette section a également été enrichie de plusieurs nouvelles données, comme :

- le prix de déséquilibre 1 minute : <https://www.Elia.be/fr/donnees-de-reseau/equilibrage/prix-de-desequilibre-1-min>
- La notification d'une tempête « Storm alert notification » : <https://www.Elia.be/fr/donnees-de-reseau/production/donnees-de-production-eolienne> .

2.2. Moments d'échange avec les stakeholders

Le 22 novembre, Elia a organisé le **Stakeholders' Day** annuel. Un programme varié a été élaboré sous le thème central « Accelerating the Energy Transition » (Accélérer la transition énergétique) pour les plus de 150 invités du secteur énergétique belge. L'expert climatique belge Jean-Pascal van Ypersele (UCLouvain) et l'écologiste américain Paul Hawken ont prononcé un discours inspirant sur le changement climatique et la réduction des émissions de CO₂. De nombreux autres sujets ont également été abordés, tant sur le système électrique belge qu'américain.

Cette année, l'équipe Customer Relations d'Elia a également organisé un **atelier pour les gestionnaires de réseau de distribution et les utilisateurs du réseau**. Cette rencontre s'est tenue le 21 juin au poste de conversion de Lixhe. Les participants ont été informés dans la matinée des évolutions récentes de nos activités. Dans l'après-midi, ils ont obtenu davantage d'informations sur le projet d'interconnexion avec l'Allemagne (projet ALEGrO) et ont visité le poste qui est en cours de construction. Les près de 80 participants de cette édition ont contribué à son succès.

Le groupe Elia a organisé son premier **European Stakeholders' Day** le jeudi 12 décembre en soirée à Bruxelles. L'objectif de cet événement était de réunir les acteurs du paysage énergétique européen pour discuter des opportunités et des défis de la transition énergétique. Nous avons profité de l'occasion pour présenter notre nouvelle étude de groupe : « Future-proofing the EU energy system towards 2030 ». Nous avons compté environ 125 participants, dont nous avons reçu de nombreux retours positifs au sujet du concept.

2.3. Implémentation des codes de réseau européens dans le contexte belge

Elia a clôturé en 2019 les travaux entrepris au sein du Users' Group pour établir une recommandation sur la modification du Règlement technique fédéral, pour accommoder les exigences des codes de réseau européens.

3. Non-discrimination

Elia confirme qu'elle **veille en permanence au respect du principe de non-discrimination**, conformément à l'article 8 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Par ailleurs, le principe de non-discrimination est un point d'attention et un critère d'évaluation permanents lors de l'exécution d'audits internes.

En 2019 également, Elia a systématiquement **organisé des consultations publiques** sur les nouveaux documents contractuels (et leurs modifications), les grands principes du dossier tarifaire 20-23 ou l'introduction d'un nouveau mécanisme de marché (CRM), où Elia demande l'avis des acteurs de marché.

Elia juge également important d'informer les acteurs de marché belges des consultations publiques lancées par ENTSO-E et qui influencent (ou peuvent influencer) la situation en Belgique. Cela leur permet d'également réagir au niveau européen et d'exprimer leurs préoccupations et/ou leurs remarques.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'aperçu des différentes **consultations publiques organisées par Elia en 2019**, dans le cadre desquelles les acteurs de marché ont été informés et consultés d'une manière non discriminatoire :

<https://www.Elia.be/fr/consultations-publiques/archives>

4. Plaintes

Aucune plainte relative à la discrimination, la non-transparence et le traitement non confidentiel des utilisateurs du réseau et des acteurs de marché n'a été introduite en 2019.



Erik De Schrijver

Compliance Officer Elia